



Celtor dévoile le projet d'extension de sa décharge

TAVANNES Selon les projections, la décharge tavannoise de Ronde Sagne sera pleine à l'horizon 2025. Pour assurer la continuité

de son exploitation jusqu'en 2065 au moins, Celtor SA, propriétaire du site, a mis sur pied un important projet d'extension.

Ce dernier prévoit notamment d'étendre le périmètre au sud et de déplacer la route cantonale Tavannes-Le Fuet. **PAGE 10**

Un enseignant biennois soupçonné de harcèlement sexuel par la justice



TANJA LANDER

ÉCOLE La Ville a informé hier avoir relevé de ses fonctions un enseignant du collège des Prés-Ritter lundi. Le Ministère public a ouvert une enquête pour soupçon de harcèlement sexuel. Selon plusieurs sources, il s'agirait d'un professeur condamné en 1999 pour attouchements sur des mineurs. Il avait été engagé à Bienne en 2004 après avoir purgé sa peine. **PAGE 5**

BIENNE
Gros trafic de drogue démantelé dans la région
PAGE 5

TRANSPORTS
Les changements de l'horaire 2016 améliorent l'offre
PAGE 6

ARCHIVES

DENYS MATHEY
Un Tramelot dans l'enfer bruxellois
PAGE 8

SOMMAIRE
Divertissement **PAGE 2**
Avis mortuaires **PAGE 12**
TV **PAGE 20**
Météo **PAGE 28**

9771424962007 50048



BIENNE
La rencontre des générations au service de la pédagogie
Depuis 2010, le programme Win3 permet à des personnes âgées d'accompagner des écoliers et d'épauler les profs durant les leçons. Le projet a été lancé dans les classes francophones il y a peu. Et le courant passe plutôt bien entre les jeunes et les seniors. **PAGE 3**



VALLON DE SAINT-IMIER
Huit paroisses consultent la population sur ses attentes
Les paroisses réformées doivent faire face aux pressions budgétaires. Dans le Vallon, afin de redéfinir au mieux leurs prestations, elles invitent la population à donner son avis. Les animations pour les familles sont-elles plus importantes que le culte dominical? **PAGE 9**

10 JURA BERNOIS

TAVANNES Pour assurer sa pérennité jusqu'en 2065, Celtor SA doit agrandir sa décharge de Ronde Sagne. Par conséquent, le projet sera présenté mardi à la population lors d'une séance d'information

Celtor lève le voile sur l'extension de sa décharge

CATHERINE BURKI

Les choses se précisent du côté du projet d'extension de la décharge tavannoise de Ronde Sagne. Connue sous le nom de Celtor II, ledit projet lancé en 2011 sera présenté à la population ce mardi lors d'une séance d'information. En marge de ce rendez-vous, la société Celtor SA, propriétaire du site, a convié les médias à une conférence de presse hier. L'occasion de leur exposer en avant-première les tenants et aboutissants de ce dossier jugé capital pour la pérennité de ses activités.

Comme l'a rappelé Pierre-Alain Schnegg, président du conseil d'administration de Celtor, ce projet a pour objectif de palier au futur manque d'espace auquel sera bientôt confrontée la décharge de Ronde Sagne. «Celle-ci a ouvert ses portes en 1978 et nous gérons actuellement le ramassage et le stockage des déchets de 34 communes», relève-t-il, assurant qu'au train où vont les choses, «la décharge sera définitivement pleine à l'horizon 2025».

Pour éviter pareil scénario, la société prévoit donc d'agrandir le périmètre d'exploitation de la décharge, laquelle s'étale pour l'instant sur 143 000 m² en contrebas de la route cantonale Tavannes-Le Fuet. L'objectif final étant alors de dégager assez d'espace pour doubler la capacité de stockage du site et ainsi rallonger sa durée de vie de quelques décennies.

Pour parvenir à atteindre pareil objectif, de nombreuses pistes ont été explorées. «Selon les études menées et les directives du canton, la meilleure option s'est finalement avérée d'élargir le périmètre existant», indique Yann Rindlisbacher, membre de la direction d'ATB, bureau d'ingénieurs-conseils mandaté pour diriger le projet.



Dans le cadre de Celtor II, la route cantonale Tavannes-Le Fuet devra être déplacée sur 880 mètres depuis l'intersection pour rejoindre l'actuelle décharge. A gauche, la route telle qu'elle est maintenant. A droite, l'allure qu'elle devrait avoir en 2045, lorsqu'elle passera au centre de la décharge. CBU

«Un passage sera réalisé sous la route cantonale pour permettre aux camions de relier les deux côtés», précise encore Yann Rindlisbacher.

Une extension au sud

Tel que le prévoit Celtor II, la décharge devrait ainsi pouvoir compter à l'avenir sur 39 600 m² de terrain supplémentaire au sud du périmètre actuel, soit de l'autre côté de la route cantonale. Un emplacement jugé idéal, car bordé par une petite colline d'environ 30 mètres de hauteur. «En appuyant la décharge à cette colline, Celtor pourra profiter de la cuvette existante et ainsi remblayer le terrain avec les déchets qu'elle doit stocker», résume Aurélie Dubois, urbaniste chez ATB. «En profitant de la hauteur, on parvient à augmenter sensiblement la capacité de stockage tout en se limitant à une extension de surface plutôt faible», renchérit Yann Rindlisbacher.

Grâce à pareille configuration, la décharge de Ronde Sagne serait ainsi à même de stocker quelque 2,67 millions de m³ de déchets, pour

une capacité actuelle de 1,3 million. «Nous pourrions ainsi garantir l'exploitation du site jusqu'en 2065», se félicite Pierre-Alain Schnegg.

Route cantonale déplacée

Pour disposer de ce nouvel espace de stockage, Yann Rindlisbacher souligne toutefois que des aménagements relativement conséquents devront être réalisés sur le site. A commencer par le déplacement de la route cantonale. «Le tracé de la route sera modifié sur une distance de 880 mètres à compter de la route d'accès menant actuellement à la décharge et jusqu'au premier grand virage en direction du Fuet.» Concrètement, la route sera déplacée plus au nord et passera ainsi au centre de l'actuelle décharge. «Nous allons encore devoir remblayer cet espace avec du mâchefer pour assurer l'assise de la route», étaye Yann Rindlisbacher.

S'agissant de la configuration des installations, l'espace situé au sud du nouveau tracé sera alors destiné au stockage de matériaux



inertes et du mâchefer. Le nord conservera les installations actuelles, à savoir le bâtiment administratif, la halle de transbordement, la zone de tri des déchets et celle de compostage. «Un passage sera réalisé sous la route cantonale pour permettre aux camions de relier les deux côtés», précise encore Yann Rindlisbacher.

Pour le moins conséquents, les aménagements ainsi présentés auront alors, comme l'indique encore Yann Rindlisbacher, un coût certain. Soit 22 millions de francs à charge entière de Celtor. «Le chif-

fre peut paraître énorme, mais eu égard au volume de stockage qu'il nous fait gagner, c'est tout à fait acceptable», tempère toutefois Pierre-Alain Schnegg.

Hier, les porteurs du projet Celtor II ont encore tenu à souligner que sa réalisation n'aurait que peu d'impacts sur l'environnement et la vie des citoyens vivant dans les villages alentours. «Une première étude d'impacts a déjà été réalisée. Elle atteste que les nuisances occasionnées seront minimes et tout à fait acceptables», assure Yann Rindlisbacher, qui précise

que l'Office fédéral de l'environnement a déjà rendu un avis positif en juillet 2014.

Le peuple consulté

Par ailleurs, ce dernier a souligné que la population a été associée au projet depuis ses débuts, de par la création d'une commission d'accompagnement. «Elle est entre autre composée de représentants des communes et des bourgeoisies de Reconvieler et Tavannes, ainsi que des villages de Saicourt et de l'association Pro Natura.» En outre, il indique que la population aura tout loisir de s'exprimer dans le cadre de la procédure d'information publique qui s'est ouverte le 22 novembre. «La séance de ce mardi s'inscrit dans ce contexte. Nous y présenterons le plan de quartier faisant office de permis de construire que nous avons établi pour notre projet. Les citoyens de la région pourront alors nous faire part de leurs remarques jusqu'au 22 décembre.»

Des remarques qui seront alors prises en considération pour l'élaboration finale dudit plan de quartier. «Et quoi qu'il en soit le projet devra finalement être avalisé par les assemblées municipales de Reconvieler et Tavannes, probablement en décembre 2016, puis encore par l'OACOT», conclut Yann Rindlisbacher. De quoi espérer obtenir un permis de construire et débuter les travaux courant 2017. ●

RELATIVEMENT PEU D'IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Lors de la séance d'information de mardi, la direction de Celtor et le bureau ATB présenteront la première étude d'impacts réalisée. «Il y aura certes quelques conséquences sur l'environnement, mais les impacts resteront minimes et demeurent tout à fait acceptables», résume Aurélie Dubois, urbaniste chez ATB. Selon elle, les impacts les plus conséquents concerneront le paysage. «Pour agrandir la décharge, il faudra déboiser certains secteurs», explique-t-elle, assurant toutefois que des mesures de compensations seront prises. Pour limiter

les désagréments visuels, une butte arborisée sera notamment élaborée le long du nouveau tracé de la route cantonale. «Cela évitera par exemple aux citoyens du Fuet d'avoir pleine vue sur la décharge», dit-elle. Le périmètre sera par ailleurs déboisé petit à petit en fonction des besoins d'espace. «L'entier du secteur sera de plus remis en état au fur et à mesure que la décharge se remplira.» Et d'indiquer encore que les impacts aux niveaux du bruit, des odeurs, de la pollution de l'air, des sols et des eaux seront eux aussi minimes. ● CBU

INFO
Séance d'information publique:
Une soirée d'information sur le projet d'extension de la décharge de Ronde Sagne se tiendra mardi 1er décembre à 20h à la salle communale de Tavannes.

CHAMPOZ-MALLERAY Sortie d'automne de la Société d'économie alpestre et d'agriculture de l'ex-district de Moutier

Deux constructions récentes dignes d'intérêt dans la région

Les quelque 50 membres de la Société d'économie alpestre et d'agriculture de l'ex-district de Moutier, présidée par Otto Reust, se sont rendus à Champoz et à Malleray, lors de la récente sortie d'automne. Ils ont d'abord visité l'exploitation de Paul-André Neukomm, à Champoz, située sur la gauche à l'entrée du village. La maison d'habitation est l'une des plus typiques de la région. C'est là, dans une fratrie de neuf enfants, qu'a grandi Paul-André Neukomm. Ayant repris la ferme en 1991, année de son mariage, il n'a pas cessé d'améliorer ses conditions de travail en transformant l'étable et en bâtissant une remise.



A Champoz, la construction de Paul-André Neukomm (à gauche). Près de Moron, à Malleray, l'exploitation de Jean Chapatte. JANINE HOUMARD

Du lait pour la tête-de-moine

Les démarches pour la construction actuelle se font en 2009. Le chantier démarre l'année suivante en bordure de route, non loin de la ferme familiale. Les bovins entrent dans l'étable en 2011. Les vaches occupent 31 logettes et les génisses se trouvent en couche profonde. Quelques-unes sont encore dans l'ancienne écurie. La fosse à purin de 1100 m³ est sur caillebotis. La cham-

bre à traire permet la traite simultanée de quatre vaches. L'exploitation compte un droit de livraison annuel de 225 000 kg de lait.

Pris en charge chaque soir au local de coulage, ce dernier est transporté à Saignelégier pour la fabrication de la tête-de-moine. A noter que Paul-André Neukomm a, depuis 1994, la responsabilité de ce local placé dans l'ancienne

fromagerie. Si à l'époque 12 agriculteurs y apportaient leur lait, ils ne sont plus que trois aujourd'hui.

L'ensemble des terres représente 28 ha de SAU (surface agricole utile), dont 4 ha et demi de pâturages. En mai, les vaches quittent l'étable pour l'une des loges communales construites à Mont-Girod. Les génisses partent en estivage à Moron et au Petit-Champoz,

puis les bêtes se regroupent à l'intérieur en septembre.

Nouveau rural

Le groupe s'est ensuite déplacé à Malleray pour découvrir l'exploitation de la famille Chapatte. Située à l'écart au pied du Moron, la ferme a été reprise en 1989 par Jean Chapatte. Après la construction d'une remise, ce dernier a

projeté de bâtir un nouveau rural, l'ancien ne répondant plus aux normes. Entrepris près de la maison d'habitation, les travaux ont démarré en octobre 2013 pour se terminer un an plus tard. Le nouveau bâtiment compte 50 logettes occupées actuellement par 33 vaches, alors que les 12 génisses sont sur paille profonde. La ferme possède un quota de 220 000 kg de lait. Il est conduit une fois par jour à Bavalta, local qui se trouve entre Bévillard et Sorviller, où la Miba vient le prendre en charge.

La traite s'effectue sur le modèle 2 fois 4 en épi à 30 degrés. Les terres représentent 37 ha, dont 2 ha et demi réservés aux cultures. L'herbe et le maïs sont stockés dans des silos. Jean Chapatte est aidé de son épouse et de son fils, qui par ailleurs exerce à 40% une autre profession. On ne saurait oublier la présence, à la ferme, de trois chevaux connus dans les milieux du gymkhana. «C'est l'affaire de ma fille», affirme Jean. Myriam Chapatte, en effet, pratique avec succès cette discipline équestre difficile et organise elle-même des concours. ● JH

